

CONDITIONS GENERALES DE VENTE



Inscription

Votre demande est enregistrée dès réception :

- de la fiche d'inscription dûment rempli
- du versement de l'acompte

Pour participer aux séjours Ekoloscience, votre enfant doit être adhérent de l'Association. L'adhésion de 12€ est comprise dans le prix du séjour et est valable pour une année du 1^{er} Janvier au 31 Décembre.

Tarifs et prestations

Sont comprises dans le prix du séjour les prestations suivantes :

- l'hébergement
- les repas
- l'encadrement et les animations
- tout le matériel pédagogique et quotidien nécessaire

Le prix du séjour est forfaitaire, aucun remboursement d'éventuelles animations (sorties, baignades...) non réalisées n'est possible.

Le séjour doit être payé en totalité 30 jours avant le départ sans que l'association n'ait à pratiquer de relance. L'association se réserve le droit d'annuler toutes inscriptions non réglées dans ces délais. Tout retard ou défaut de paiement entraînera la facturation des frais de relance ou de poursuite.

Dans le cadre de vacances collectives, il n'est pas possible de se plier à toutes les exigences particulières,

notamment sur le plan alimentaire (viande hallal, régime végétalien ou végétarien...). Il est néanmoins possible d'assurer pour chaque enfant (à la demande écrite des parents au moment de l'inscription) la substitution de la viande de porc, il est en revanche impossible de remplacer la viande.

Conditions d'annulation

En cas de désistement de votre part quelle qu'en soit la raison :

Il sera retenu, en plus des 12€ d'adhésion :

- 5% du montant total du séjour si l'annulation est signifiée par lettre plus de 60 jours avant le départ.
- 25% du montant total dans les mêmes conditions mais si le délai est de 60 à 30 jours
- 100% du montant total du séjour si le délai est inférieur à 30 jours.

Seul le forfait nourriture pourra vous être remboursé (8 euros/jour); il en sera de même pour tout séjour non terminé.

Sen cas d'annulation d'un séjour par notre association: l'association vous informera immédiatement et la totalité des sommes versées vous sera remboursée sans autre indemnité.

Assurance

L'association (dirigeants, membres et participants) est couverte par la MAIF :

- en accidents, rapatriement sanitaire, responsabilité civile (la responsabilité des parents peut être engagée sur les dommages causés par l'enfant)
- défense et assistance.
- les objets et effets personnels des mineurs ne sont pas couverts (prévoir des vêtements peu chers et peu salissants).

Perte et vol

En collectivité, il est possible qu'un enfant égare un objet personnel ou un vêtement, bien que l'équipe d'encadrement soit vigilant pour l'éviter.

L'association ne peut être tenue pour responsable et ne pourra pas assurer le remboursement des objets perdus (argent de poche, lunettes, portable...).

L'obligation des assurances en cas de vol exige qu'une infraction soit constatée. Les petits vols pouvant se produire sur les centres ne rentrent généralement pas dans ce cadre.

Argent de poche

L'argent de poche n'est aucunement indispensable en séjour. Si les parents décident d'en donner à leur enfant, il est fortement conseillé de le confier à l'équipe d'encadrement en début de séjour. L'association ne pourra être tenue responsable en cas de perte ou vol.

Renvoi

En cas d'inadaptation au centre ou à la vie en collectivité, votre enfant pourra être renvoyé chez vous. Dans ce cas vous serez prévenu immédiatement afin d'organiser le retour de l'enfant. Aucun remboursement ne sera effectué.

Soins médicaux

Pendant le séjour, l'association réalise les avances pour les frais médicaux suivants :

- visite chez le médecin
- médicaments

En fin de séjour, les feuilles de maladie seront retournées contre remboursement. En cas de maladie, visite du médecin ou accident, vous serez prévenu par le directeur du séjour dans les plus brefs délais.